



Paris, le 13 OCT. 2021

Note à l'attention de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles

Monsieur le Secrétaire d'Etat,



Réunis par une volonté commune d'éclairer les enjeux et l'opportunité en France d'une politique publique visant le développement du jeune enfant et d'en dessiner les contours, la Caisse nationale des Allocations familiales, France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ont lancé ensemble il y a deux ans le séminaire « *Premiers pas : développement de l'enfant et politique publique* », auquel vous avez participé lors des séances d'ouverture et de clôture.

A l'issue de ce cycle de huit séances entre le 1^{er} décembre 2020 et le 29 juin 2021, qui a rassemblé près de 600 personnes autour de cinquante intervenants, scientifiques des différentes disciplines concernées, experts et acteurs nationaux et locaux, nous avons souhaité, avec l'appui du conseil scientifique, rassembler les principaux enseignements de ce séminaire dans un document de synthèse que vous trouverez ci-joint. Ce document sera rendu public le 13 octobre. Cette note vise à vous faire part de ses principales conclusions.

Après avoir rappelé l'importance fondatrice des premières années de la vie pour le développement, le bien-être et le devenir des enfants, les travaux du séminaire ont permis de dresser un diagnostic de l'action publique en France dans ce domaine. Malgré une intervention publique massive en direction des jeunes enfants et de leurs familles (28,5 Mds€ pour les transferts socio-fiscaux et les dépenses liées aux modes d'accueil collectif, soit plus de 13 100 € par enfant de moins de 3 ans) et multidimensionnelle (politiques de redistribution et de lutte contre les inégalités, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et de soutien à la parentalité, politiques sanitaires, d'emploi, ...), cette action publique ne prend qu'imparfaitement en compte l'objectif du meilleur développement de l'enfant.

Trois domaines méritent d'être revisités à l'aune de cette finalité :

- le recours aux modes d'accueil n'est pas universel – moins d'une famille sur deux y recourt – et est inégalitaire : ce sont les familles les plus modestes qui y recourent le moins puisque près de 80 % des familles sous le seuil de pauvreté ne les utilisent pas, alors que ce sont leurs enfants qui pourraient en bénéficier le plus ;
- le congé parental, insuffisamment indemnisé, n'est que très rarement partagé entre les parents, et n'est utilisé que par 10% des familles avec un enfant de 0 à 3 ans, et alors que l'enfant a besoin de temps avec ses parents dans ses premiers mois de vie pour fonder une relation sécurisante et stimulante ;
- les dispositifs de soutien aux parents et à la parentalité font l'objet d'un recours limité alors même que les familles expriment un besoin dans ce domaine.

Sur la base de ce diagnostic, les travaux du séminaire ont permis de dégager de grandes orientations pour une intervention publique renouvelée afin d'améliorer le développement du jeune enfant. La principale évolution consisterait à **offrir à tous les enfants, avant leur entrée à l'école, une expérience de socialisation progressive avec d'autres enfants, dans d'autres espaces que la maison. Cette expérience pourrait prendre la forme, pour tous les enfants à partir de six mois, d'un accès régulier, hebdomadaire et progressif pour atteindre au moins 4 demi-journées par semaine en groupe. Elle pourrait se concevoir en structure collective, auprès d'assistantes maternelles appuyées par les relais petite enfance ou dans des structures intermédiaires / flexibles / passerelles, avec et/ou sans leurs parents.**

Cette évolution devrait être complétée par une action des pouvoirs publics en direction des parents plus structurée autour notamment de trois axes :

- un **congé parental mieux rémunéré**, pouvant être partagé entre les deux parents au moins jusqu'au 6^e mois de l'enfant, afin de sécuriser le couple et les premiers liens avec l'enfant ;
- une **offre d'accompagnement à la parentalité** offrant à chaque famille une possibilité d'écoute, des ressources fiables, accessibles, des échanges entre pairs ;
- une **promotion du dialogue social** pour inciter les entreprises à permettre un meilleur équilibre entre l'activité professionnelle et le rôle parental des hommes et des femmes.

La traduction en politique publique de ces grandes orientations, qui modifierait le quotidien de deux millions de jeunes enfants et de leurs familles, supposerait des évolutions d'ampleur : un effort financier d'importance, des changements dans les responsabilités des différents acteurs qui nécessiteraient des évolutions législatives conséquentes et la mise en œuvre concrète de ces propositions.

Le séminaire apporte des conclusions scientifiques. S'il a évoqué des applications que l'action publique pourrait en tirer, il ne les a pas expertisées. C'est pourquoi les trois institutions organisatrices en recommandent l'examen dans l'ensemble des dimensions utiles à la construction d'une proposition complète de politique publique : analyse juridique, impact budgétaire, recours des familles, contenu de l'offre, expérimentations....

Toutefois, elles ont souhaité en estimer dès maintenant l'impact budgétaire sur la base de premières analyses. La dépense associée à l'offre nouvelle de socialisation proposée par le séminaire serait comprise entre 5 et 7 Mds€. Elle varierait selon que l'offre proposée est gratuite pour les familles ou payante dans les mêmes conditions que les modes d'accueil ou les services actuels aux familles. Elle varierait également selon l'hypothèse de recours, à la fois parce que le nombre de demi-journées mobilisées peut croître avec l'âge et parce qu'une partie des familles pourrait ne pas utiliser cette offre.

A l'issue de ce travail, qui a fait l'objet d'un large consensus sur le diagnostic, s'esquissent des pistes très riches pour l'action publique en direction des enfants. Ces orientations méritent aujourd'hui d'être examinées et débattues collectivement : l'ambition des orientations dessinées, et l'ampleur des évolutions qu'elles supposeraient, en font un projet dont l'horizon est celui de la décennie.

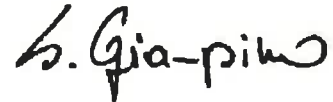
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos sincères salutations.



Vincent Mazauric
Directeur général de la
Caisse Nationale des
Allocations Familiales



Gilles De Margerie
Commissaire Général de
France Stratégie



Sylviane Giampino
Présidente du conseil de
l'Enfance de l'Adolescence
Présidente du Haut Conseil
de la Famille, de l'Enfance et
de l'Âge